

## Profil de poste de coordinateur médical du Centre Régional Violences Faites aux Femmes (CRVFF)

Les centres test pourront être sélectionnés sur la base du volontariat et être soutenus accompagnés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, via les ARS.

Identifier au sein de l'hôpital de référence un médecin référent CRVFF qui, pour exercer en toute légitimité son rôle de référent régional et de formateur, doit être un professionnel en activité dans l'hôpital de référence.

### Aptitudes compétences et activités du CRVFF :

- a. **Médicales** : médecin spécialiste de la Santé des Femmes
  - i. Ayant des compétences médicales chirurgicales et obstétricales dans les domaines spécifiques des VFF : mutilations sexuelles féminines (Excision, infibulation); violences au sein du couple, violences sexuelles.
  - ii. En activité pour prendre en charge les victimes au sein de son activité professionnelle : consultations (dépistage, accueil, orientation, accompagnement, certificats), Obstétrique (consultations prénatales, activité au bloc obstétrical et aux urgences obstétricales), Chirurgie (réparations des mutilations sexuelles, chirurgie périnéale) et Médico-légal (certificat ITT).
  - iii. Disponibilité : accessibles facilement pour les victimes et pour les professionnels (tél, mails, forums, etc.)
- b. **Pédagogiques** : Formation de professionnels du secteur Santé & Social
  - i. Organisation de formations des professionnels au sein de l'hôpital de référence en priorité dans les services « à risque » (pôle mère enfant, Accueil des Urgences, Unité Médico-Judiciaire)
  - ii. Organisation de la formation des professionnels hors de l'hôpital de référence dans toutes les structures de soins alentours en priorité dans les hôpitaux périphériques
  - iii. Aide à la mise en place de protocoles de prise en charge au sein des services « à risque » (pôle mère enfant, Accueil des Urgences, Unité Médico-Judiciaire)
- c. **Communication** : entre les professionnels et les acteurs du réseau
  - i. Travail en réseau avec les partenaires institutionnels, associatifs, judiciaires de la Région. Intégrer la Commission Départementale de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes
  - ii. Elaboration d'actions de médiatisation, de formation, de sensibilisation des professionnels et du grand public
  - iii. Rédaction de demandes de financements auprès des institutions territoriales, représentation, lobbying ...
  - iv. Réseau national avec les autres CRVFF
- d. **Evaluation** :
  - i. Veille épidémiologique des VFF dans les hôpitaux
  - ii. Analyse statistique de l'activité
  - iii. Rapports d'activités VFF